



Département du Morbihan
COMMUNE D'ERDEVEN

Rue du Calvaire

IFI AMENAGEMENT

Lotissement

PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE

DATE	NATURE DES MODIFICATIONS
09.10.2025	Réponse à la demande de pièces complémentaires

NOTAS IMPORTANTS :

- Application cadastrale indicative, le présent plan résulte des relevés des lieux et ne fixe pas les limites de propriété. Les limites et la superficie réelle ne pourront être définies qu'après bornage contradictoire et/ou délimitation.
- Tout projet d'architecture qui se baserait sur les indications cadastrales, et non sur une limite déterminée et validée par un bornage et/ou délimitation, prend le risque de devoir être modifié (plans et/ou les ouvrages construits ou à construire), sans pouvoir mettre en cause le géomètre.
- Ce plan est destiné à être annexé au permis d'aménager. Il ne pourra en aucun cas en être fait un autre usage que celui pour lequel il a été dressé.
- Toute opération topographique s'appuyant sur ce plan doit être rattachée en planimétrie et altimétrie sur 4 points minimum encadrant le chantier, dans le système de coordonnées locales de l'opération.
- Le géoréférencement dans le système de coordonnées nationales RGF93 CC48 / NGF n'est qu'indicatif et n'a pas la précision requise pour des travaux d'implantation, notamment l'utilisation du GPS sans contrôle local sera à proscrire

Cadastre : Section YC

Parcelle n° 94p



Aménagement durable
Environnement et paysages
Ingénierie VRD
Droit de l'urbanisme
Géomètres-experts

Parc d'Activités de Laroiseau
8 rue Ella MAILLART
BP 30185 56005 VANNES CEDEX

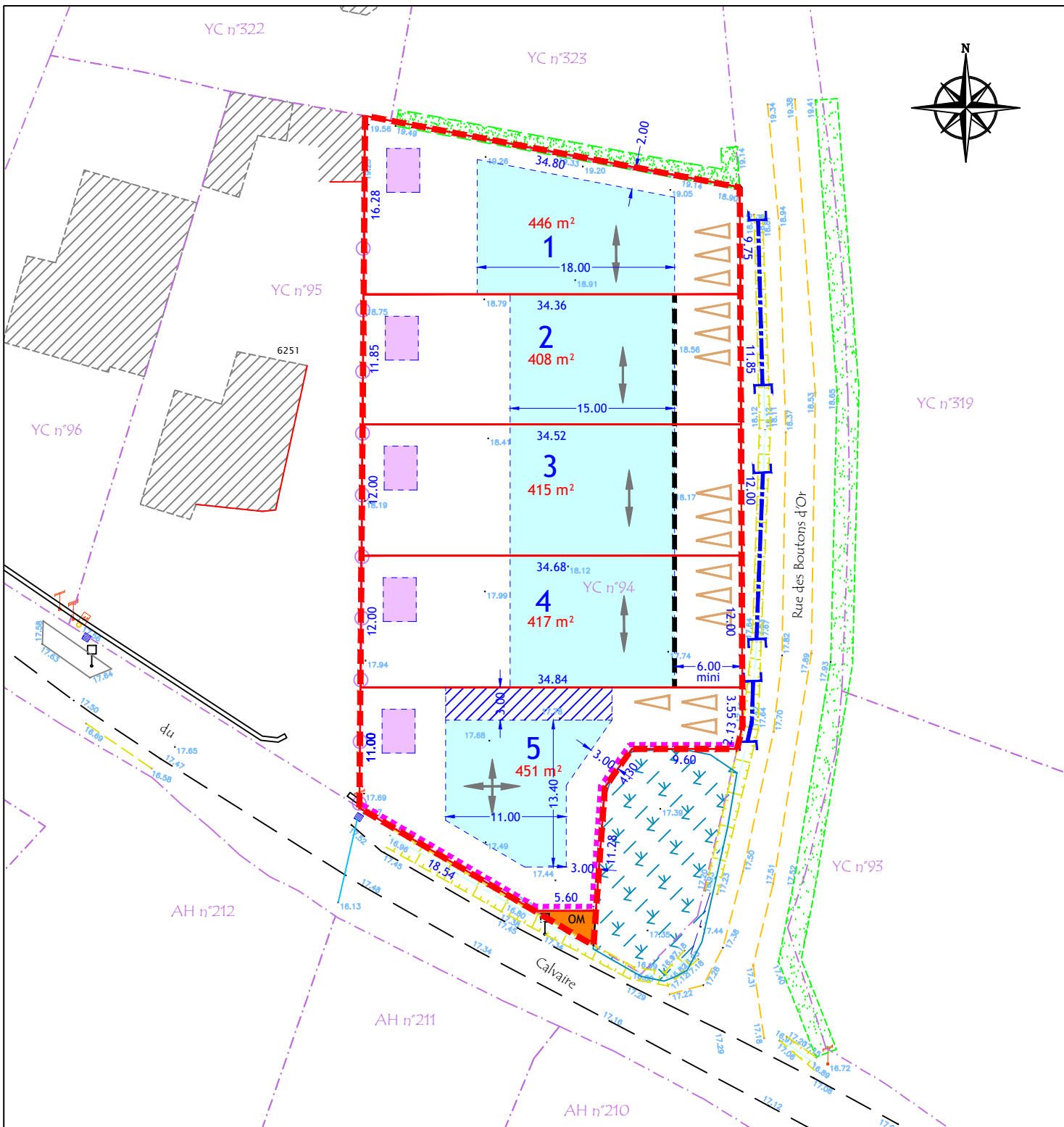
Tel : 02 97 47 23 90
Fax : 02 97 42 76 03
E-mail : vannes@geobretagnesud.com
Web : www.geobretagnesud.com

Echelle : 1/500 **PA 4**

Pièce établie le : 05.09.2025

Référence dossier : 25V0019

réf info : 25V0019_ACTIF.dwg



LEGENDE

- Périmètre du lotissement
- Contour de lot
- Zone d'implantation des constructions
- Zone d'implantation des constructions dont la hauteur est limitée à 3,5 mètres au point le plus haut
- Accroche obligatoire du volume principal de la construction
- Orientation de la façade principale
- Accès des véhicules au lot interdit
- Aire de présentation des conteneurs individuels
- 3 places de stationnement à créer par les acquéreurs
- Zone d'implantation des abris de jardin (emprise maximale de 3m * 4m)
- Application cadastrale
- Cotation
- Point de niveau du terrain naturel avant travaux (nivellement rattaché au système NGF-IGN69)
- Busage à prévoir
- Délimitation de la zone humide (donnée à titre indicatif selon rapport fourni par la société Eau et Débit au format PDF)

Echelle 1/500

